

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 8 (1870)  
**Heft:** 7

#### **Vorwort**

**Autor:** [s.n.]

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

### PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. ; trois mois, 1 fr.  
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 12 février 1870.

On lit dans la *Gazette de Lausanne* du 6 courant :

« Le *Conteur Vaudois* veut bien nous faire l'insigne honneur de s'occuper de temps en temps de nous. Il est seulement regrettable que ses observations à notre adresse soient d'une monotonie qui répand autour d'elle les bienfaits du sommeil.

» Ce journal aux prétentions pyramidales trouvera sans doute encore moyen de répliquer à ces lignes, dans cette prose pâteuse qui lui est familière et où le lecteur enfonce jusqu'aux genoux ; nous tenons à lui dire que nous ne lui répondons pas : Quand on rencontre sur son chemin un pitre qui essaie de faire la parade, on se laisse d'abord aller à rire ; mais que, le lendemain, on le retrouve au passage, on hausse les épaules en revoyant toujours les mêmes grimaces et en entendant toujours les mêmes facéties surannées. »

Il faut avouer que si cette prose n'est point pâteuse, elle est du moins foncièrement grossière et dépourvue des convenances les plus élémentaires du journalisme. C'est là un genre auquel la vénérable *Gazette* ne nous avait point habitué et qui n'est guère admis dans un journal qui se respecte ; aussi nous est-il impossible de l'imputer à ses rédacteurs habituels. Evidemment cette vulgaire et basse apostrophe a une autre origine. Son auteur, qui nous attribue des prétentions pyramidales, ne serait-il point quelque pygmée de la *Gazette* qui, trop longtemps relégué dans la cuisine de sa rédaction, a profité d'une situation plus ou moins provisoire pour glisser dans les saines et doctes colonnes du journal un échantillon de ses élucubrations de mauvais goût?... La chose nous paraît plus que probable.

On nous reproche une prose pâteuse. Hélas, il est vrai qu'on ne retrouve pas dans le *Conteur* cette phraséologie élégamment guindée, servilement empruntée à quelques chroniqueurs et feuilletonistes français ; nous ne sommes point habiles à manier ce style fashionable, à la taille pincée, au veston court et à la badine enchanteresse ; toutes nos prétentions se bornent à répondre fidèlement au titre de notre modeste publication.

Mais le *Conteur* ne devrait-il point aussi les aménités qu'on lui adresse au refus d'allier à sa prose pâteuse certaine crème fouettée à la française qui

lui fut mainte fois offerte ? Il est très possible que ce soit là un des motifs de sa disgrâce.

Cela dit, soyons indulgent. Quand un écrivain a le cœur gros de manuscrits qui n'ont pu voir le jour ; quand, à Paris, à Genève, à Lausanne même, la gloire, qui ne dispense ses faveurs qu'à bon escient, a fait pour lui la sourde oreille ou s'est montrée parcimonieuse au point de ne l'illustrer que par l'organe des *Feuilles de Houx* et d'un almanach fribourgeois, il est bien permis à ce talent incompris d'emprunter par fois le dictionnaire du faubourg pour épancher sa mauvaise humeur. A tout péché miséricorde.

### Société des sciences naturelles.

Séance du 2 février.

M. le professeur *L. Dufour* continue l'exposé de ses recherches sur la variation du climat de notre pays. D'après des données que lui a fournies M. Galiffe de Genève sur la fixation du droit d'entrée du vin nouveau à Genève, pendant la 1<sup>re</sup> moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, l'époque de la vendange était en moyenne dans le milieu de septembre, il y aurait donc tout lieu de croire que la température était plus haute à cette époque.

M. *Cauderay* donne la relation d'un fait assez curieux cité par M. Scoutellen. Sous l'influence d'un courant électrique le vin gagne sensiblement en qualité. L'explication de ce fait n'est pas encore complète, mais il y aurait avantage à faire des essais pratiques, soit sous le rapport de la destruction des germes de fermentation et de moisissure, soit aussi pour augmenter l'arôme de nos vins.

M. *Guillemin*, ingénieur, montre à la Société un nouveau procédé pour augmenter considérablement la force des aimants.

M. *Schnetzler* présente une série de figures de feuilles de plantes diverses, imprimées d'après le procédé inventé à Vienne par le directeur de l'imprimerie impériale, et reproduisant exactement l'empreinte des feuilles au moyen des feuilles elles-mêmes comprimées sur une planche de plomb.

M. *Bieler* fait circuler une collection de gravures destinées à populariser l'étude des animaux utiles ou nuisibles à l'agriculture.

### Lé montré de Dzenèva.

Vos sèdè prau que l'an lo pompon pè Dzenèva po la contrebeinda dâi montré. L'ai a on iâdzo, l'ein passâvan dâi pètaie, et rein ne lâi fasâi : lè douanè, lè gabeloù, lè bregadiers, tot cein lâi fasâi atant que dè socliâ dessus. — Adan, ci commerce pau pas djui dinse ; sarâi bin la metzance s'on ne pau pas ein accrotzi ion po épouairi lè z'òtro, — que sè dese ion dau gouvernemeint, mimameint ion dâi ministre dè Louis-Phelippe, à cein que m'an de.